

Harcèlement moral

Harcèlement sexuel

Tu comprends rien,
comme d'habitude

Ça va c'est juste
une blague...

PLUS PERSONNE
Ne veut bosser
avec toi

Je t'ai déjà dit
NON, ça ne me
fait pas rire

Quelle allumeuse
avec ce petit haut

Tu resteras
toujours
un incapable

Beau
petit cul

**CE QUE L'ON NE VEUT PLUS
NI VOIR, NI ENTENDRE, NI SUBIR !**

VOUS PENSEZ ÊTRE CONCERNÉ ?

Consulter la [procédure PR-POL-007](#) dans Ennov sur le « **Dispositif de recueil d'écoute et d'accompagnement des professionnels et des étudiants se sentant concernés par des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes subis dans le cadre de leurs fonctions et souhaitant le signaler** ».



dispositifsignalementprofessionnel@ch-esquirol-limoges.fr

VOUS PENSEZ ÊTRE CONCERNÉ ?

Une procédure a été élaborée par le groupe de travail RPS, relatif à la prévention des risques psychosociaux. **Elle est soumise au secret professionnel.**

L'objectif est de traiter les situations difficiles et de prévenir leur récurrence.

SIGNALER

Le signalement est à adresser au Service de Santé au Travail puis transmis à la cellule d'écoute et d'accompagnement qui organisera un entretien avec le déclarant le plus rapidement possible.

Procédure Ennov : PR-POL-007

Adresse mail : dispositifsignalementprofessionnel@ch-esquirol-limoges.fr

COMPOSITION

La cellule d'écoute et d'accompagnement est composée de professionnels ayant suivi une formation spécifique

- Psychologue du travail
- 1 membre du Service de Santé au Travail (Médecin SST/ IDE SST)
- 1 représentant de la Direction (Attachée aux ressources humaines ou Responsable Service Qualité Gestion des risques)

HARCÈLEMENT MORAL

Depuis mars 2022, le harcèlement moral est également qualifié dès l'instant où il y a un effet de groupe ou répété par plusieurs personnes.

- Dénigrer, offenser, humilier, isoler...
- Abuser de sa position hiérarchique

SEXISME

- Remarques sexistes, propos à connotation sexuelle non désirés
- Les surnoms comme "ma biche", "ma belle" malgré le fait que la personne ait exprimé clairement son désaccord

HARCÈLEMENT SEXUEL

Une seule fois peut suffire pour qualifier le harcèlement sexuel.

- Chantage sexuel, questions ou propos d'ordre intime...
- Faire des commentaires sur les fesses ou les seins d'une personne

Le Centre Hospitalier Esquirol mène une politique proactive d'écoute et d'accompagnement pour mettre fin à ces situations.